Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-sixième session
Point 6.6 de l'ordre du jour

EB136/CONF.4/Add.1
28 janvier 2015

Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Résolution Charge mondiale de l'épilepsie et nécessité d'une action coordonnée au niveau des pays pour influer sur ses conséquences sanitaires et sociales et sensibiliser l'opinion publique

2. Lien avec le budget programme 2014-2015 (voir document A66/7 http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA66/A66_7-fr.pdf)

Catégorie : 2. Maladies non transmissibles

Secteur de programme : Santé mentale et abus de substances psychoactives	Réalisation 2.2 Accès amélioré aux services portant sur les troubles mentaux et sur les troubles liés à la consommation de substances Produit 2.2.2 Les services de promotion, de prévention, de traitement et de rétablissement en santé mentale sont améliorés au moyen de la sensibilisation, de conseils améliorés et d'outils favorisant leur intégration

En quoi cette résolution contribue-t-elle à la réalisation/aux réalisations du/des secteur(s) de programme susmentionné(s) ?

L'examen et l'évaluation des actions de prévention et de lutte contre l'épilepsie que l'OMS a dirigées, coordonnées et soutenues permettront d'établir les meilleures pratiques à l'intention des États Membres, en particulier des pays à revenu faible ou intermédiaire. En outre, l'instauration de programmes et de services nationaux en matière d'épilepsie permettra d'apporter un soutien technique et, si possible, financier aux États Membres dans leurs actions de prévention et de lutte contre l'épilepsie. L'application des mesures proposées dans la résolution – renforcement du leadership et de la gouvernance et mise en œuvre de politiques et de plans pour prévenir et combattre l'épilepsie ; intégration de la prise en charge de l'épilepsie dans les soins de santé primaires ; sensibilisation ; investissement dans la recherche ; suivi des progrès des actions de prévention et de lutte coordonnées par les États Membres au niveau des pays et de ceux des partenariats internationaux – permettra surtout d'améliorer l'accès aux services portant sur les troubles mentaux et sur les troubles liés à la consommation de substances (réalisation 2.2).

Les produits ou services demandés dans cette résolution sont-ils déjà inscrits dans le budget programme ? (Oui/non)

Oui

3. Coût estimatif et incidences en termes de personnel par rapport au budget programme

a) Coût total

Indiquez i) la durée de la mise en œuvre des activités du Secrétariat demandées dans la résolution, et ii) le coût de ces activités (à US $10 000 près)

i) Cinq ans et demi (couvrant la période juillet 2015-décembre 2020, jusqu'au terme du Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2020).

ii) Total : US $25 millions (personnel : US $11 millions ; activités : US $14 millions).

b) Coût pour l'exercice 2014-2015

Indiquez la partie du coût indiqué au 3.a) qui correspond à l'exercice 2014-2015 (à US $10 000 près)

Total : US $700 000 (personnel : US $200 000 ; activités : US $500 000)

Indiquez à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions, le cas échéant

Au Siège

Le coût estimatif est-il entièrement inclus dans le budget programme approuvé pour l'exercice 2014-2015 ? (Oui/non)

Oui

Si « non », indiquez le montant qui n'est pas inclus

c) Incidences au plan du personnel

La résolution peut-elle être mise en œuvre par le personnel déjà en poste ? (Oui/non)

Non

Si « non », indiquez le personnel supplémentaire nécessaire – en équivalent plein temps –, en précisant dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises, le cas échéant

Il n'y aura pas besoin de personnel supplémentaire pour l'exercice 2014-2015. Le personnel de l'OMS dirigera la conceptualisation et l'introduction – et définira le calendrier – du programme de lutte contre l'épilepsie, dont la mise en œuvre débutera en 2016. À partir de janvier 2016, les membres du personnel supplémentaires suivants seront nécessaires :

Au Siège, 1,5 membre du personnel (un expert international de la santé publique et de la neurologie (100 % équivalent plein temps) de la classe P.4 et un/une secrétaire (50 % équivalent plein temps) de la classe G.5).

Dans chacune des six Régions, 0,5 membre du personnel (six experts internationaux de la santé publique et de la neurologie connaissant les besoins de leurs Régions respectives (50 % équivalent plein temps ; classe P.4)).

4. Financement

Le coût estimatif pour l'exercice 2014-2015 indiqué au 3.b) est-il entièrement financé ? (Oui/non)

Non

Si « non », indiquez le déficit de financement et comment les fonds seront mobilisés (précisez les sources de fonds escomptées)

US $500 000 doivent être mobilisés pour couvrir la mise en œuvre des activités destinées à prévenir et à combattre l'épilepsie, de juillet à décembre 2015, par le biais du plan coordonné de mobilisation des ressources destiné à combler les déficits de financement du budget programme 2014-2015, mis en place par l'Organisation. Les activités seront menées à bien avec l'aide de centres collaborateurs de l'OMS et d'un réseau d'experts et d'acteurs de la société civile. Pour le deuxième semestre 2015, la mise en œuvre sera assurée par le personnel existant, et du personnel qualifié supplémentaire sera recruté à partir de janvier 2016.

= = =